

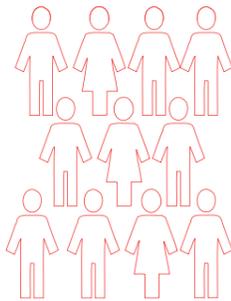
Les Chambres d'agriculture au service du développement des agricultures et des territoires

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE



Le réseau en chiffres*

Des labels et produits au service des entreprises et des territoires



103

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

- 89 Chambres départementales et interdépartementales d'agriculture
- 13 Chambres régionales
- 1 structure nationale
Chambres d'agriculture France (Assemblée permanente des Chambres d'agriculture - APCA)

702M€

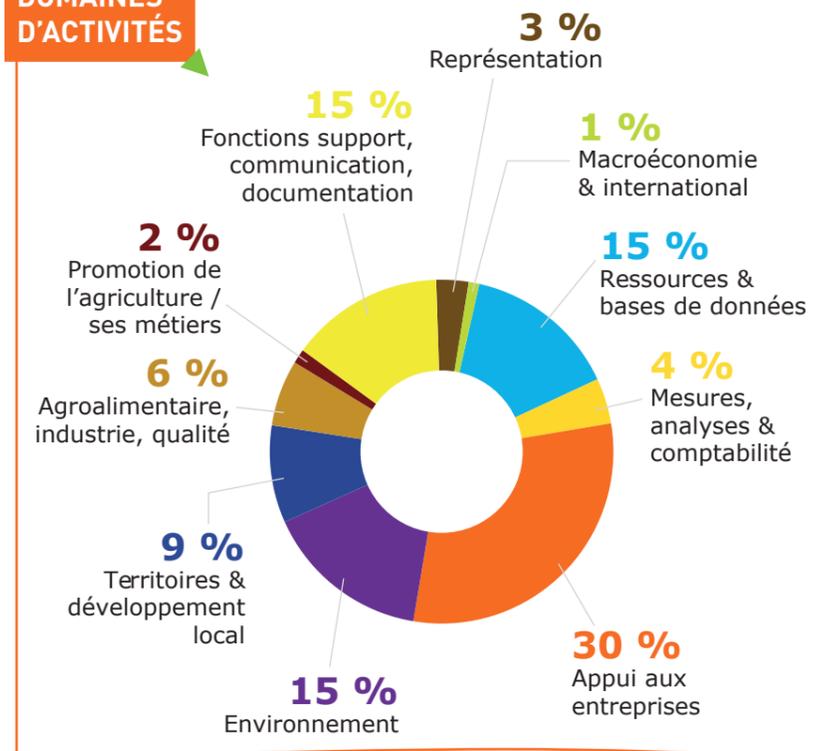
BUDGET TOTAL CONSOLIDÉ

- Répartition de la ressource :
- 42 % Taxe additionnelle à la **taxe sur le foncier non bâti** (TATFNB) appelée auprès des propriétaires
 - 27 % **Prestations** assurées auprès des agriculteurs, des entreprises agroalimentaires, des collectivités, etc.
 - 25 % **Contrats et conventions** (État, collectivités territoriales, union européenne, etc.)
 - 6 % Autres sources

4 200

ÉLUS

DOMAINES D'ACTIVITÉS

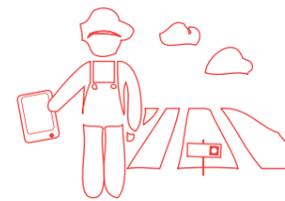


8 325

COLLABORATEURS DONT 6 730 INGÉNIEURS & TECHNICIENS

- 7 628 agents, soit 83 en moyenne dans les Chambres départementales d'agriculture
- 546 agents, soit 30 en moyenne dans les Chambres régionales d'agriculture
- 151 agents à Chambres d'agriculture France (APCA) et Resolia

FAVORISER L'INNOVATION ET L'ÉCHANGE DE PRATIQUES



INNOV' ACTION

Innov'Action Des portes-ouvertes partout en France

Sur tout le territoire, depuis 2014, les portes-ouvertes Innov'Action sont organisées dans plus de 250 exploitations.

Dédiées à l'innovation, elles visent à promouvoir l'échange de pratiques entre agriculteurs pour une agriculture performante sur le plan économique et environnemental.

www.innovation-agriculture.fr



tech & bio

Tech&Bio Le salon européen des techniques bio et alternatives

Événement majeur et unique pour l'agriculture initié en 2007, Tech&Bio a pour vocation de favoriser les échanges de techniques de production innovantes et de savoir-faire entre agriculteurs bio et conventionnels pour développer une agriculture durablement performante répondant à un marché en constante progression et aux attentes des consommateurs.

Tech&Bio a lieu une année sur deux dans la Drôme, premier département bio de France. Les années paires, des rendez-vous Tech&Bio sont organisés dans les régions.

www.tech-n-bio.com

LA REVUE CHAMBRES D'AGRICULTURE : ANALYSE DE L'ACTUALITÉ AGRICOLE ET PROSPECTIVE

La revue CHAMBRES D'AGRICULTURE, par la qualité de ses analyses et de ses expertises dans des domaines aussi variés que l'économie et la prospective agricole, la recherche, la formation, l'environnement, le développement du territoire, constitue une mine d'informations pour comprendre et anticiper les changements conjoncturels et structurels.



DES OUTILS DE GESTION DE L'EXPLOITATION



Mes parcelles Sécurité, simplicité, performance

La solution internet qui permet aux agriculteurs de piloter leurs cultures grâce à la saisie et la consultation d'informations géographiques et technico-économiques relatives à leurs exploitations.

- Gestion du parcellaire
- Optimisation de la fertilisation
- Gestion de la traçabilité
- Gestion des obligations réglementaires
- Accès aux indicateurs technico-économiques

www.mesparcelles.fr



Mes marchés

De l'information et du conseil aux agriculteurs : un outil de sécurisation des prix de production.

www.mesmarches.chambagri.fr



Mes produits en ligne

Un outil qui permet de créer des sites de vente en ligne pour tous les agriculteurs (sites individuels et collectifs, drive fermiers, etc.).

Des services aux entreprises et aux territoires

Les Chambres d'agriculture interviennent « sur le terrain » auprès des agriculteurs, des salariés agricoles, des forestiers et des collectivités pour toutes les questions d'intérêt agricole.

APPUYER ET CONSEILLER LES ENTREPRISES



L'appui aux entreprises est le domaine d'activité principal des Chambres départementales.

Il touche l'entreprise agricole dans sa totalité :

- Création et installation de l'entreprise
- Développement de l'entreprise
- Mise en œuvre des réglementations de la Politique agricole commune (PAC)
- Diagnostic et suivi de l'exploitation en difficulté
- Gestion juridique et patrimoniale de l'exploitation
- Stratégie de l'entreprise liée au machinisme et aux bâtiments

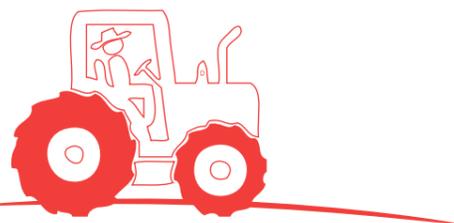
DÉVELOPPER L'AGRONOMIE ET LES BONNES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES

Développer la performance environnementale est le deuxième champ d'action des Chambres d'agriculture :

- Mise en œuvre de démarches environnementales globales sur les territoires et les exploitations
- Gestion de la fertilisation
- Protection des cultures (encadrement technique des agriculteurs sur les pratiques phytosanitaires)
- Gestion de l'eau, de la qualité des sols, des énergies
- Mise en œuvre de la réglementation environnementale des exploitations

LES CHAMBRES ACCOMPAGNENT LES AGRICULTEURS

- **1 400 groupes d'agriculteurs** accompagnés par les Chambres
- **54 stations expérimentales** gérées ou co-gérées par les Chambres
- **245 000 exploitants** agricoles formés au Certiphyto, dont **44 %** par les Chambres (source Vivéa) en 2014
- **3 500 Bulletins de santé du végétal** publiés sur les sites des Chambres chaque année



DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Les Chambres d'agriculture agissent sur les territoires :

- Émergence de projets de territoires
- Gestion de la biodiversité et des paysages
- Gestion durable des forêts et des systèmes agroforestiers
- Aménagement du foncier
- Gestion des risques et des calamités

Les Chambres d'agriculture travaillent au développement économique du monde rural :

- Soutien au développement de l'agriculture biologique
- Valorisation des filières de proximité : filières régionales, produits fermiers et approvisionnement de la restauration hors domicile
- Lancement et développement des produits sous signes officiels de qualité
- Promotion des produits



9 000

AGRICULTEURS ENGAGÉS

Les marques Bienvenue à la ferme et Marchés des Producteurs de Pays contribuent au développement du tourisme rural et des circuits de proximité.

www.bienvenue-a-la-ferme.com
www.marches-producteurs.com



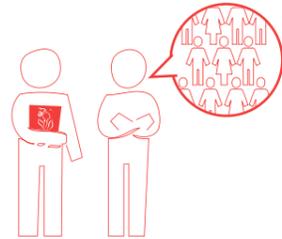
LES MISSIONS DU SERVICE PUBLIC

L'Etat confie plusieurs missions de service public aux Chambres d'agriculture :

- La gestion de l'**identification animale et de la certification des filiations bovines**, dans le cadre de l'Établissement départemental ou régional de l'élevage :
 - ▶ **61** Établissements départementaux d'élevage - EDE)
 - ▶ **7.5** millions de bovins, **6 millions** d'ovins et de caprins identifiés tous les ans
- L'instruction des demandes d'agrément et d'enregistrement des **contrats d'apprentissage** :
 - ▶ **16 900** contrats en 2013
- La gestion de Centres de formalités des entreprises (CFE) : création, modification et cessation des entreprises agricoles
- La gestion du **Registre de l'agriculture** et de l'Observatoire national de l'installation et de la transmission
- L'ensemble des **actions liées à l'installation** : appuis individualisés aux agriculteurs, plans de professionnalisation personnalisés, point info installation, suivi post-installation, appuis aux projets des jeunes, gestion de la dotation jeunes agriculteurs

La représentation de l'agriculture et du monde rural

Les Chambres d'agriculture : porte-parole de l'agriculture et interlocuteur des Pouvoirs publics.



LA CHAMBRE D'AGRICULTURE, PORTE-PAROLE DE L'AGRICULTURE

Une Chambre d'agriculture représente auprès des Pouvoirs publics les intérêts agricoles de son territoire.

Les élections qui s'appuient sur un corps électoral large assurent une véritable légitimité aux élus qui dirigent la Chambre d'agriculture.

LES ÉLECTIONS EN BREF

- Des élus au suffrage universel tous les six ans
- Corps électoral d'environ **3 000 000 de personnes et 50 000 groupements professionnels**
- Taux de participation de **61 %** dans le collège des exploitants en 2013
- Mixité : chaque liste présente au moins **un tiers de candidates en reflet de la sociologie de la profession**



LA CHAMBRE D'AGRICULTURE, INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ DES POUVOIRS PUBLICS

Une Chambre d'agriculture est habilitée à répondre aux avis qui lui sont demandés par les Pouvoirs publics, à se saisir de toute question intéressant l'agriculture, à l'étudier et à donner son avis.

- Valorisation des productions agricoles et de la filière forêt-bois
- Gestion de l'espace rural
- Prévention des risques naturels
- Valorisation des espaces naturels et des paysages
- Protection de l'environnement, etc.

Les avis des Chambres d'agriculture s'appuient sur leur **capacité d'expertise indépendante**. Ils sont pris à la majorité absolue, au cours de **sessions** auxquelles participe l'ensemble des élus. Les sessions ont lieu au moins quatre fois par an.

DES MISSIONS ANCRÉES DANS L'HISTOIRE AGRICOLE FRANÇAISE

Institutions professionnelles reconnues par la loi comme établissements publics, les Chambres d'agriculture disposent d'une large autonomie pour conduire des projets, actions et analyses au bénéfice des agriculteurs dans tous les territoires.

Les Chambres d'agriculture dans le code rural

Le réseau des Chambres d'agriculture et, en son sein, chaque établissement contribuent à l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières et accompagnent, dans les territoires, la démarche entrepreneuriale et responsable des agriculteurs ainsi que la création d'entreprises et le développement de l'emploi.

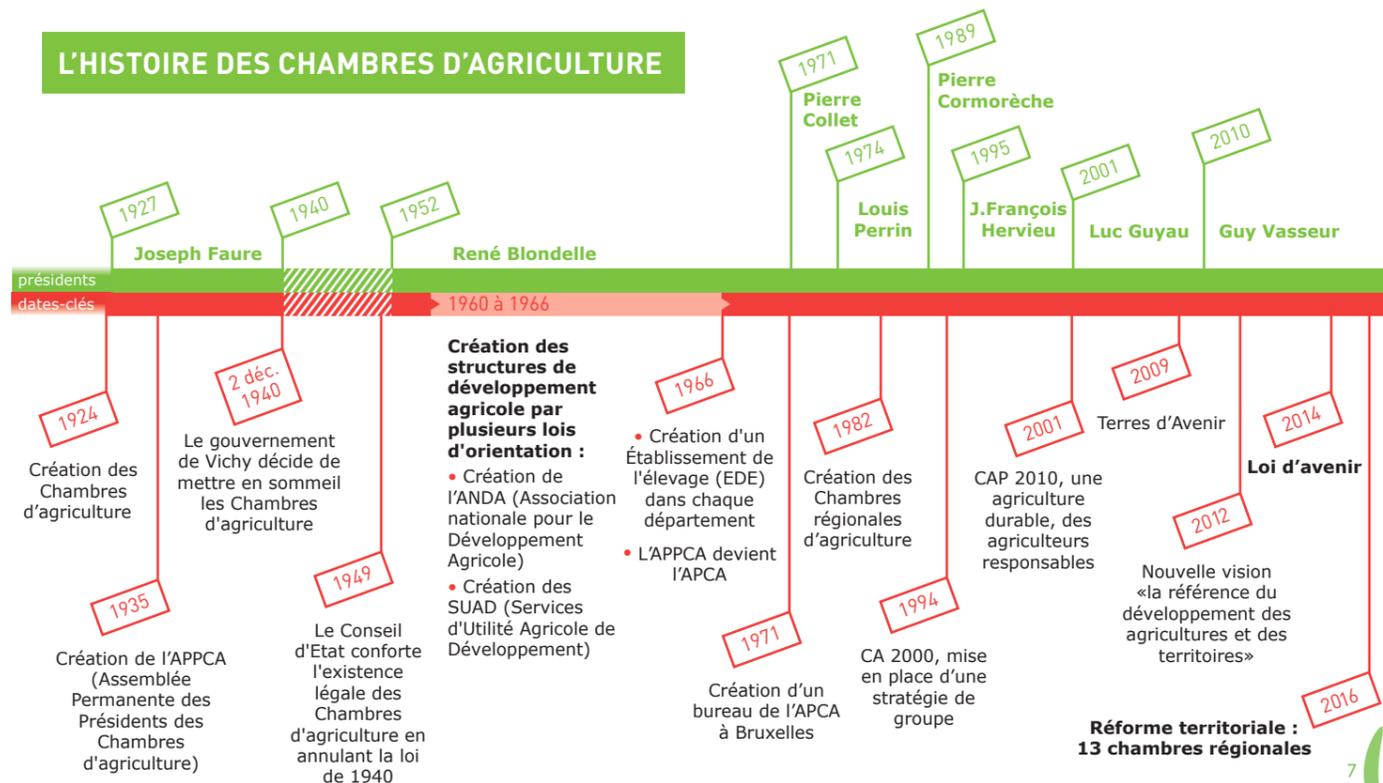
Les établissements qui composent le réseau des Chambres d'agriculture ont, dans le respect de leurs compétences respectives, une fonction de représentation des intérêts de l'agriculture auprès des Pouvoirs publics et des collectivités territoriales.

Ils contribuent, par les services qu'ils mettent en place, au développement durable des territoires ruraux et des entreprises agricoles, ainsi qu'à la préservation et à la valorisation des ressources naturelles et à la lutte contre le changement climatique.

Ces établissements sont des établissements publics placés sous la tutelle de l'État et administrés par des élus représentant l'activité agricole, les groupements professionnels agricoles et les propriétaires forestiers.

Extrait de l'article L510-1 (modifié par la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 - art.3)

L'HISTOIRE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE





AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRES D'AGRICULTURE

Chambres d'agriculture France / APCA
9, avenue George V
75008 Paris
www.chambres-agriculture.fr



Suivez-nous sur Twitter
@ChambagriFrance

resolia

RESOLIA

www.paris.apca.chambagri.fr/ifca

Organisme de formation des Chambres d'agriculture

Organisme de formation et d'accompagnement des Chambres d'agriculture
Plus de 200 formations accessibles tous les ans pour les collaborateurs et
les partenaires du monde rural.

ésitpa
Ecole d'ingénieurs en Agriculture

ESITPA

www.esitpa.org

Ecole d'ingénieurs en agriculture

Former les acteurs et décideurs du monde agricole de demain afin de
promouvoir une agriculture créatrice de biens alimentaires et de
services à la société.